

Permanence d'information publique mardi 7 juin 2016

Soucieux d'un développement éolien concerté sur le territoire, ABO Wind tiendra une permanence en mairie de Monterfil et répondra à vos questions le mardi 7 juin 2016, de 16h à 19h.

Bulletin d'information

Mai 2016

Contexte climatique et énergétique

En décembre 2015, La France a accueilli et présidé la **21^{ème} conférence des parties (COP21)** de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Elle s'est achevée par la promesse de changer nos habitudes pour contenir le changement climatique et éviter la multiplication des catastrophes écologiques. Le 22 avril 2016, lors de la « Journée de la Terre », 174 pays ainsi que l'Union Européenne ont signé l'Accord de Paris, s'engageant à prendre les mesures nécessaires pour **limiter l'augmentation globale de la température** à un seuil bien en-dessous de 2°C.

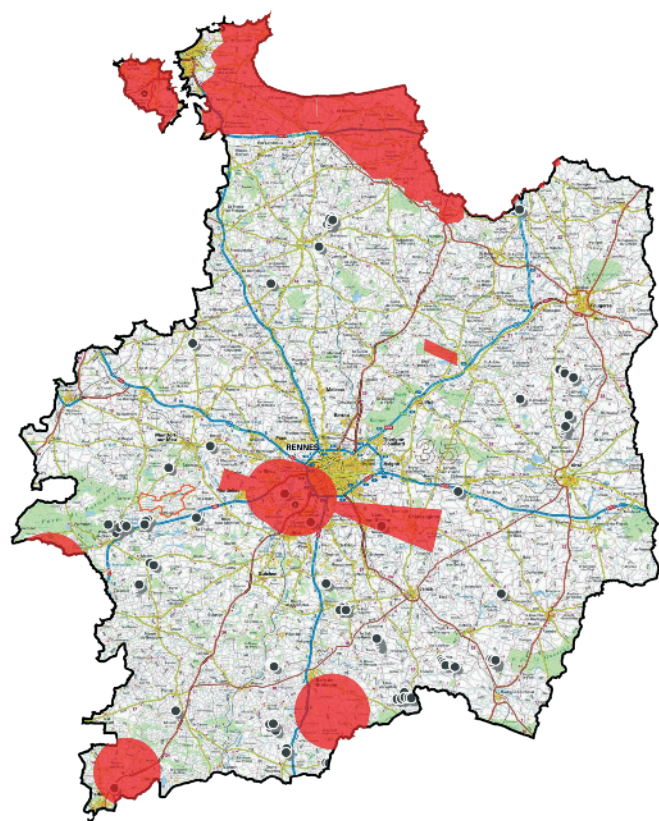
Dans ce contexte, l'éolien est aujourd'hui la filière de production d'électricité qui se développe le plus dans le monde. En septembre 2015, la France a franchi la barre des **10.000 MW** de puissance éolienne raccordée. Le gisement en vent est important en France et l'objectif national à l'horizon 2020 est d'avoir installé 19.000 MW d'éolien à terre et 6.000 MW en mer.



Une éolienne est un dispositif qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée en électricité.

Une éolienne moderne en quelques chiffres

Hauteur de la nacelle	90 à 120 mètres
Longueur d'une pale	50 à 60 mètres
Puissance nominale	Autour de 3 MW
Production d'électricité	6 à 10 millions de kWh/an
Durée de vie	De 20 à 25 ans



■ Zones exclues du SRE Bretagne
□ Commune de Monterfil
● Parcs éoliens autorisés

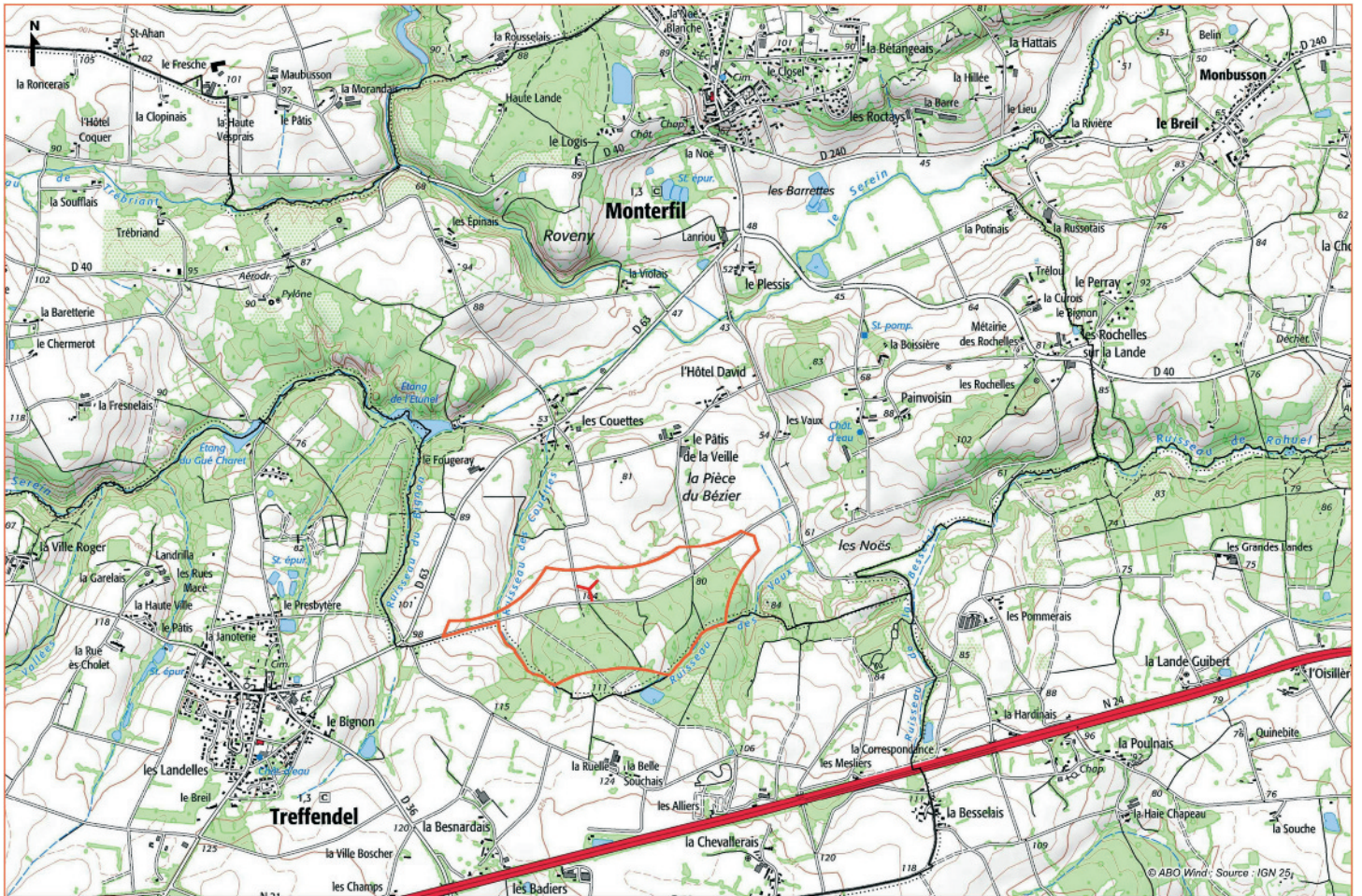
Développement de l'éolien sur le territoire breton


Suite à la loi Grenelle 2, la région Bretagne a élaboré un **Schéma Régional Eolien (SRE)**, outil de référence pour la planification de l'éolien. Approuvée en septembre 2012, ce document d'orientation définit les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne et affiche l'ambition de développer cette filière, en visant un objectif régional de puissance éolienne terrestre de **1.800 MW** à l'horizon 2020. En décembre 2015, seuls 844 MW d'éolien terrestre ont été raccordés au réseau*.

Si les objectifs de production d'électricité d'origine renouvelable sont centralisés, la mise en place des moyens de production est largement déléguée au niveau local, **avec une forte implication des collectivités territoriales** à la fois pour promouvoir les nouvelles technologies et pour montrer l'exemple.

*Source : Commissariat général au développement Durable, 4^{ème} trimestre 2015.

Carte de la zone d'étude



 Zone d'étude (500m des habitations)



Mât de mesure

0 500 1000

Mètres

Analyse de préféabilité

La commune de Monterfil fait partie des zones favorables du SRE breton et un secteur se trouvant sur un des points hauts de la commune a été identifié par la société ABO Wind. Situé en dehors de toutes servitudes liées aux procédures aéronautiques militaires et civiles, il peut techniquement accueillir entre **3 et 5 éoliennes** à plus de 500 mètres des premières habitations. Autre atout : le site dispose d'un **réseau de voies communales** permettant de limiter la création de nouveaux chemins pour la desserte d'éoliennes.

Le courant électrique produit grâce à l'énergie du vent pourra être **évacué sur le réseau public** via l'un des postes sources ErDF, les postes de Plélan (à 9 km) et de Monfort (à 12 km) étant les plus proches. L'ensemble du raccordement sera effectué **en souterrain**, généralement en bordure des routes.

En avril 2015, le conseil municipal de Monterfil s'est prononcé favorablement au projet et a autorisé ABO Wind à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'étude du projet.

Expertises écologiques

ABO Wind a retenu le bureau d'études **Biotope** pour étudier les milieux naturels afin de disposer d'un diagnostic environnemental du site dans le but :

- d'identifier les enjeux faune et flore ;
- d'évaluer les impacts prévisibles du projet ;
- de proposer les mesures adéquates.

Les expertises terrain seront réalisées **sur un cycle annuel complet**, de janvier à décembre 2016. De plus, un système d'écoute en altitude de l'activité des chauves-souris a été installé sur le mât de mesure de vent.

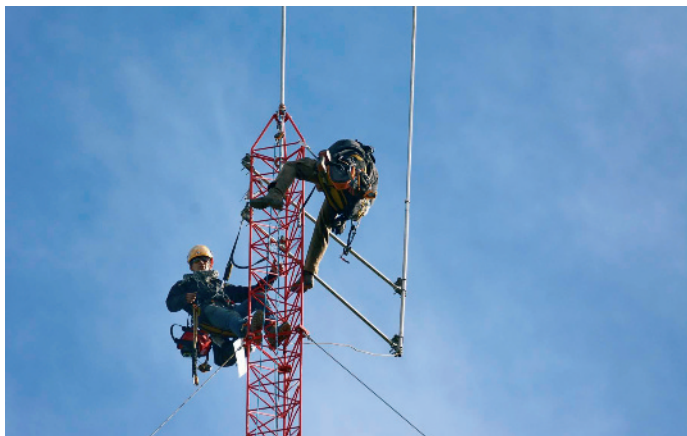


Site à l'étude

Étude du gisement éolien

L'installation d'un mât de mesure de vent est un préalable à tout projet éolien.

Les **anémomètres** et les **girouettes** disposés sur le mât permettent d'établir un profil des vitesses et des directions de vent. En corrélant les données recueillies avec celles mesurées par les stations Météo France des alentours, il devient possible de **caractériser le vent** sur le long terme et sur plusieurs kilomètres à la ronde.



Photographie de E.Boucard



Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât mesurent la vitesse et la direction du vent à tout instant.



Photographie de E.Boucard

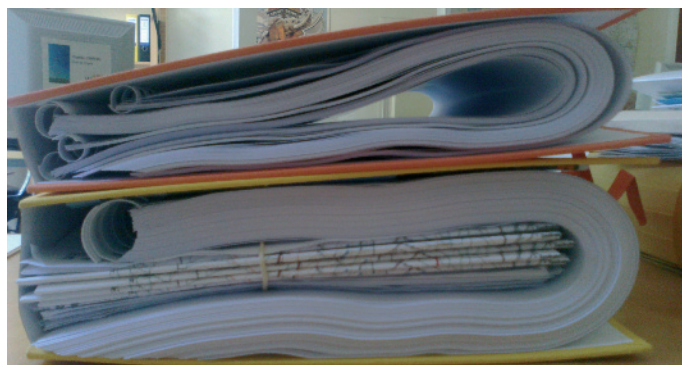
La connaissance des caractéristiques du vent sur la zone étudiée permettra de définir le ou les types d'éoliennes les plus adaptés, d'évaluer la distance à prévoir entre les éoliennes, et enfin d'estimer précisément la production électrique du futur parc éolien.

Les prochaines étapes

D'autres expertises spécifiques aux projets éoliens, tout particulièrement une **étude paysagère** et une **étude acoustique**, seront confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. C'est à l'issue de l'ensemble de ces études qui auront permis de caractériser le territoire et ses spécificités (« état initial »), qu'ABO Wind sera à même de déterminer le meilleur scénario d'implantation, en concertation avec les services de l'État et avec les bureaux d'études qui auront travaillé sur le projet.

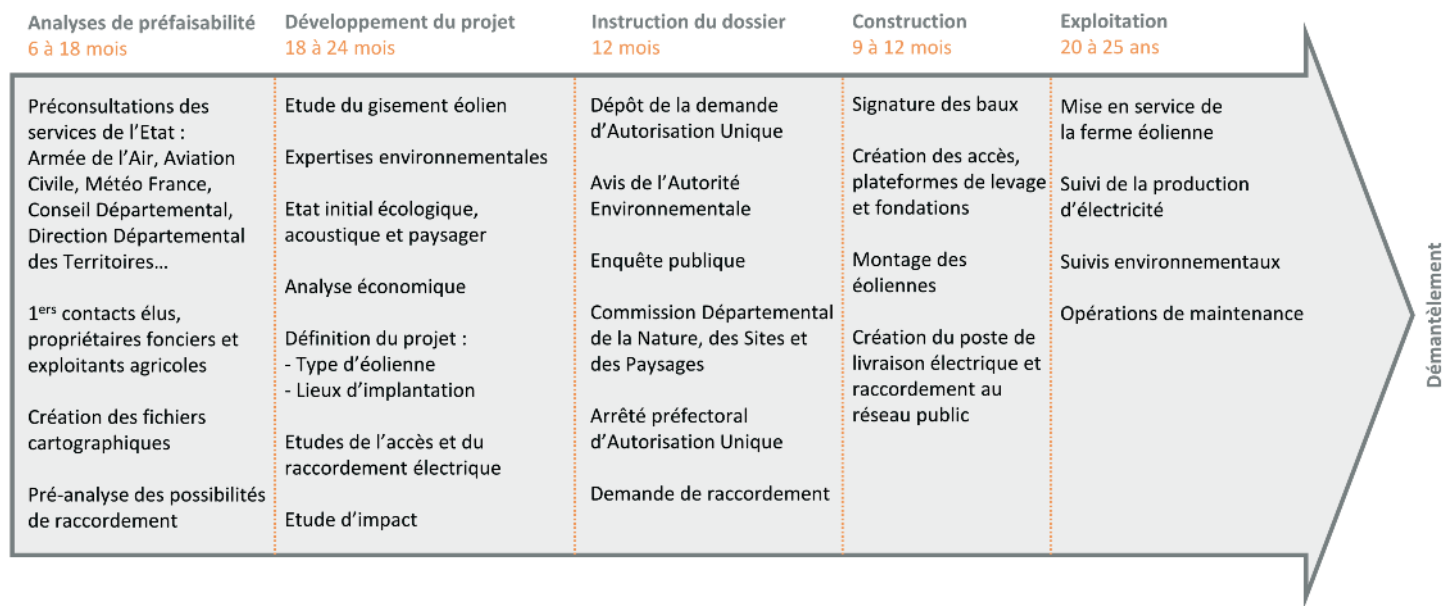
Ces éléments permettront de constituer une étude d'impact du parc éolien projeté, pièce clé du **dossier de demande d'Autorisation Unique**, celui-ci rassemblant dans un seul dossier les différentes procédures qui relèvent de la compétence de l'État, à savoir principalement le permis de construire, l'autorisation d'exploiter au titre des ICPE et l'autorisation de défrichement.

Après dépôt de la demande, les services de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine auront un délai réglementaire de 10 mois pour instruire le dossier et décider d'autoriser ou non le projet. Une enquête publique d'un mois aura lieu au cours de l'instruction.



Exemple de dossier de demande d'Autorisation Unique

Frise chronologique



La société ABO Wind

Le métier d'ABO Wind est la **réalisation de parcs éoliens «clés en main»**, c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation d'éoliennes jusqu'à leur démantèlement.

Fondée en **1996** en Allemagne, ABO Wind compte parmi les développeurs de projets éoliens les plus expérimentés en Europe. La filiale française a été créée en **2002** avec aujourd'hui des agences à Toulouse (siège social), Orléans, Nantes et Lyon. La société ABO Wind est une entreprise internationale mais reste une PME à dimension humaine et indépendante de tout grand groupe. Début 2016, **330 collaborateurs** sont actifs au sein d'ABO Wind, dont 55 en France. Soutenue par un groupe solide et indépendant, ABO Wind a raccordé au réseau environ **530 éoliennes** (1.050 MW), dont 140 en France (267 MW). Cette part française représente l'équivalent de la consommation électrique domestique cumulée des villes de **Rennes** et de **Brest**.

Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens **avec les acteurs locaux**. Notre but est le développement d'un éolien local, adapté au territoire et faisant l'objet d'une étroite concertation avec les élus et les habitants. Notre implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel développement durable.

En 2015, ABO Wind a mis en service en Auvergne son sixième parc éolien où 80% des investisseurs sont des particuliers via sa filiale ABO Invest.

Pour plus d'informations sur l'éolien :



www.cler.org
www.amorce.asso.fr
www.fee.asso.fr



www.abo-wind.fr

Responsable de projets :
 Gaël Millet
 Tél. : +33 (0)2 51 72 63 74
 millet@abo-wind.fr

Responsable de projets Junior :
 Adèle Toutain
 Tél. : +33 (0)2 51 72 91 83
 toutain@abo-wind.fr

Responsable de la communication :
 Cristina Robin
 Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43
 robin@abo-wind.fr

L'éolien citoyen

**ABO
WIND**